

AMATEURS Club CG

Cyril GROSSELIN

23, Rue Basse TERMES

08250 Grandpré

France

Tél : 03.24.30.34.67

06.29.02.42.98

Email : amateurclubcg@orange.fr

cyrilgroselin@orange.fr

MEMBRE N° MA 1224



TERMES le : 4 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Députés des Ardennes,

Je suis Président de Amateurs Club CG, association régie conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et de l'article 1^{er} de son décret d'application du 16 août 1901, dénommée "**AMATEURS Club CG**".

Cette association a notamment pour but de rassembler tous les propriétaires d'automobiles de marque CG (CHAPPE & GESSALIN) ou documents ainsi que tous les sympathisants possédants des véhicules de philosophie identique (Simca 1000 Rallye, coupés Bertone, Venturi, Matra....) ainsi que ceux fabriqués dans les ateliers "Chappe et Gessalin" tels que DB, CD, Alpine.....

Notre club est national et il compte actuellement près de 150 adhérents sur toute la France ainsi qu'un membre Belge, 1 Suisse, 1 Italien, 1 Hollandais et 1 Américain.

Nous souhaiterions votre aide concernant les restrictions de circulation actuellement en cours de mise en place dans de nombreuses villes concernant les anciens véhicules de collection ou à caractère historique.

Cette mesure ne coûtera pas d'argent au contribuable et, j'en suis sûr, participera à motiver les intéressés pour les élections futures.

Le parc de la voiture de collection représente 400 000 voitures (1% du parc) dont celles de plus de 30ans, 200 000 (0.5%).

Les restrictions de circulation deviennent de plus en plus contraignantes.

Nos voitures ne correspondent pas aux normes d'aujourd'huimais à celles de leur **Époque**.

Nous parcourons en moyenne1000km par an tout au plus.

Par contre nous entretenons une économie "souterraine " de plus de 20 000 emplois **non** dé localisables : Petits garages, industriels ou artisans pour refaire des pièces en petite série, des celliers, des carrossiers peintres etc.. sans compter tous les salons spécialisés.

Nos collègues Allemands (encore les Allemands, modèle Européen....) **ont réglé le problème depuis 2008** en créant un statut pour les véhicules historiques (+ 30 ans) : Plaques numérogiques de couleur différente, un contrôle technique correspondant à leurs époques et ils n'ont aucune restriction de circuler : VIVE L'EUROPE !

Ces véhicules font enfin partie intégrante du patrimoine industriel national des heures glorieuses et n'ont de sens que s'ils roulent.

Les associations animent souvent des régions, des départements, des villes, sur tout le territoire Français.

Elles sont d'ailleurs très souvent sollicitées pour des oeuvres caritatives, tel, par exemple, que le **TÉLÉTHON**.

Vous trouverez, à toute fins utiles, en pièce jointe, le Flash Info édité par la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Époque).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs les Députés, l'expression de ma haute considération.

Le Président du Club ACCG

Cyril GROSSELIN

Téléphone portable : 06 29 02 42 98

